Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260226-2026010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ
Réf : 2026.010

Le 26 février 2026 à 19h,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, Salle Kerléon, sous la présidence de Corinne COLLET, Maire.

Présents : Corinne COLLET, Eric SALAUN, Adeline LOUIS, Ronan CORBIHAN, Claude DELAMARRE, Véronique GOURIER, Marie-Louise RIVALAIN, Jeanne VULLIERME-ANNE, Christian COHU, Sandra ULLIAC, Murielle LE REST, Françoise THIEBAUT FOLLEZOU.

Absents et excusés : Mélanie UEBERMUTH-LE GUEN (pouvoir donné à Adeline LOUIS), Abdel Aziz MOUNTON NJIKAM (pouvoir donné à Françoise THIEBAUT FOLLEZOU).

Secrétaire de séance : Véronique GOURIER.

OBJET : Réseau Matilin : approbation de la convention-type de développement de la lecture publique entre Quimperlé Communauté et les communes adhérentes (annexe)

Par délibération du 7 novembre 2024, le Conseil communautaire approuvait le nouveau plan de développement de la lecture publique d'une durée de 6 ans sur son territoire, puis, par délibération en date du 25 septembre 2025, le développement du jeu et du jouet dans le réseau des médiathèques, au sein du plan.

La mise en œuvre de ce plan, document général de référence, se concrétise, comme pour le 1er plan, par voie de convention avec les communes adhérentes pour leur médiathèque et ludothèque. Cette convention définit les engagements réciproques, entre la communauté et les communes adhérentes.

L'adhésion au plan s'appuie sur l'engagement des communes à atteindre des objectifs et des critères déclenchant, comme lors du 1er plan, des aides communautaires en fonctionnement et en investissement, selon le type d'équipement.

Les critères et objectifs du plan sont présentés en annexe de la convention, par typologie d'équipements. On y retrouve les mêmes critères que pour le 1er plan :

➢ Pour le fonctionnement :

- Surface minimum du lieu à atteindre,
- Personnel ETP à atteindre,
- Horaire d'ouverture au public, à atteindre,
- Budget d'acquisition de documents dédié par la commune, à atteindre.

Nouveauté en lien avec le développement du jeu et du jouet dans le réseau :

- Un nouvel équipement entre dans le réseau : la Ludo de Clohars-Carnoët.
- Un nouveau critère rattaché à des objectifs est introduit : Budget d'acquisition de jeux-jouets dédié par la commune, à atteindre.

➢ Pour l'investissement, et dans la continuité du 1er plan :

- Aide à l'équipement en RFID HF des médiathèques du réseau afin de préparer la future circulation des documents avec préfiguration du service de navette,
- Aide à la construction de la future médiathèque de Locunolé sous forme de fonds de concours d'ajustement, conditionné aux respects des critères du plan et à une ouverture de l'équipement avant le 31/12/2028.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260226-2026010-DE

Nouveauté en lien avec le développement du jeu et du jouet dans le réseau :

- Aide à l'acquisition du fonds initial jeux et jouets pour la future ludo-médiathèque de Quimperlé > approuvée par délibération du conseil communautaire du 13 novembre 2025

Par ailleurs, comme pour le 1er plan, l'engagement financier de la communauté se concrétise aussi par :

- La prise en charge de la carte Matilin,
- La prise en charge d'actions de coordination et de services mutualisés.

Nouveauté en lien avec le développement du jeu et du jouet dans le réseau :

- La prise en charge de l'intégration du catalogue de la Ludo au catalogue Matilin.

Enfin et pour rappel, adhérer au plan pour la commune, c'est :

- Tendre à une offre de lecture publique une offre ludique fondées sur les critères du Plan tels que présentés dans les fiches annexes de la convention,
- Respecter les règles communes de tarification et de prêt concernant la carte unique
- Respecter les règles communes du schéma d'accessibilité,
- Faciliter l'implication des médiathécaires dans la participation aux réunions mensuelles et aux groupes de travail du réseau
- Encourager les salariés et bénévoles à participer aux formations proposées par Quimperlé communauté et la BDF dans le cadre du plan de formation du réseau
- Participer à une politique documentaire concertée ...

<u>Aides au fonctionnement</u> :

- Pour l'achat de documents :

TYPOLOGIE – 16 équipements	MODALITES DE CALCUL
10 médiathèques de proximité : Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Querrien, Rédéné, Saint-Thurien, Tréméven	Pop DGF x 0,375
5 médiathèques rayonnantes : Clohars-Carnoët, Moëlan-mer, Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon	Pop DGF x 0,6
1 médiathèque urbaine évoluant en ludo-médiathèque : Quimperlé	Pop DGF x 1,5

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260226-2026010-DE

- Pour l'achat de de jeux/jouets :

TYPOLOGIE – 17 équipements	MODALITE DE CALCUL
10 médiathèques de proximité : Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Querrien, Rédéné, Saint-Thurien, Tréméven	DEPENSES N-1 x 50% 250€/an/commune
4 médiathèques rayonnantes : Moëlan-mer, Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon	DEPENSES N-1 x 50% 750€/an/commune
1 médiathèque urbaine évoluant en ludo-médiathèque : Quimperlé 1 ludothèque et 1 médiathèque : Clohars-Carnoët	DEPENSES N-1 x 80% 6400€/an/commune

Aides à l'investissement

- Aide à l'acquisition du fonds initial jeux et jouets pour la future ludo-médiathèque de Quimperlé à hauteur de 80% de ses achats, toutes subventions déduites,

- Aide à l'équipement en RFID HF des médiathèques du réseau afin de préparer la future circulation des documents avec préfiguration du service de navette,

- Aide à la construction de la future médiathèque de Locunolé sous forme de fonds de concours d'ajustement, conditionné aux respects des critères du plan (normes en termes de surfaces et de personnel, services), et à une ouverture de l'équipement avant le 31/12/2028.

Il est proposé de faire coïncider la date d'échéance de la convention-type avec celle du plan de développement de la lecture publique, soit pour une période à compter du 11 décembre 2025 jusqu'au 7 novembre 2030.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention-type de développement de la lecture publique du réseau Matilin entre Quimperlé Communauté et les communes adhérentes et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,
Le Maire,

MAIRIE DE LOCUNOLÉ
29 (Finistère)